

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures

À qui s'adresse cette formation ?

Aux responsables LCB/FT, contrôle interne, conformité, juristes... des mutuelles et institutions de prévoyance, des sociétés d'assurance, de courtage.

Pour obtenir quoi ?

Comprendre les obligations réglementaires et disposer des principaux points clés pour mettre en place un dispositif LCB/FT conforme et opérationnel.

Quels objectifs pédagogiques ?

Appréhender la définition de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) et des typologies associées.

Expliquer les exigences réglementaires.

Déployer un dispositif opérationnel de LCB/FT.

Quelles méthodes mobilisées ?

Par un exposé pédagogique des différents aspects théoriques (contexte réglementaire et définition...) sur la LCB/FT et la présentation des différents éléments d'un dispositif LCB/FT à travers des exemples concrets, enrichis par les échanges entre participants. Des mises en situation seront proposées, afin d'élaborer une classification des risques et d'étudier les opérations à réaliser en fonction des natures des produits.

Quels sont les prérequis ?

Aucun.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?

Contexte réglementaire et définition

- Les dispositions européennes (5ème et 6ème directives)
- Les dispositions nationales
- Les principes d'application sectoriels
- Définitions

Typologie de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme

- Les typologies de blanchiment de capitaux
- Les typologies de financement du terrorisme

Volet préventif : Comment construire un dispositif LCB/FT opérationnel ?

- Les fondamentaux
- La classification des risques et les vigilances associées
- La notion de soupçon
- Le gel des avoirs
- Les acteurs clés du dispositif
- Les impacts organisationnels

Volet répressif : quels sont les risques et les sanctions encourues ?

- Le risque d'image
- Le risque pénal
- Le risque réglementaire (ACPR)

Le dispositif LCB/FT dans Solvabilité II

- Le rôle du juridique, de la conformité, du contrôle interne et de l'audit interne
- Quels reportings réalisés et à qui ?

Qui anime cette formation ?

Katell MORVAN,

Associée, Commissaire aux comptes au sein du Groupe Grant Thornton. Elle intervient depuis plus de 20 ans dans le domaine de l'assurance avec une expérience dans le domaine réglementaire, des dispositifs de maîtrise des risques et des processus d'élaboration de l'information comptable et financière.



Clélia LEFEVRE,

Clélia supervise des missions d'audit de délégataires de gestion et de courtiers en assurance (revue des processus de souscription, de gestion des sinistres, de qualité des données transmises, dispositifs LCB-FT, conformité réglementaire, dispositif anti-fraude).



01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

« Bonne formation, bien documentée avec un bon échange avec la formatrice. »

LL, Contrôleur Interne – MUTUALIA

« Petit groupe permettant de nombreux échanges. Formation très claire et intensive, contenu complet, échanges fournis. »

CB, Responsable Gestion Finance et contrôle Interne – APGIS

La formation en pratique...

Quand et où ?

4 décembre 2023

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30

Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 350 € HT + TVA 20%, soit 1 620 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Cette formation est proposée en partenariat avec

